

CONSTRUIRE UNE EUROPE POUR ET AVEC LES ENFANTS



COUNCIL OF EUROPE    CONSEIL DE L'EUROPE

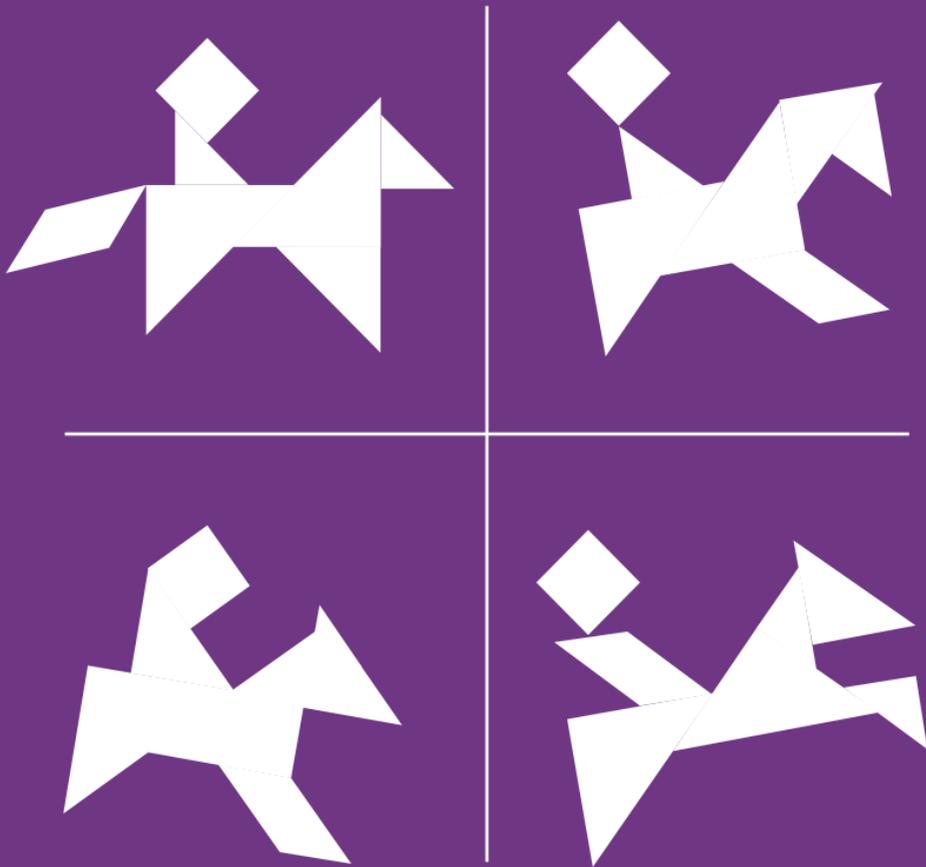
FR

Egalement disponible dans d'autres langues : [www.coe.int/children](http://www.coe.int/children)

- Conception : Atelier de création graphique du Conseil de l'Europe  
Réalisation : Service de production des documents et des publications (SPDP)  
© Conseil de l'Europe, août 2006  
Réimpression : décembre 2006, avril 2008, avril 2009, avril 2010.  
Imprimé en France

SEPT BONNES RAISONS DE

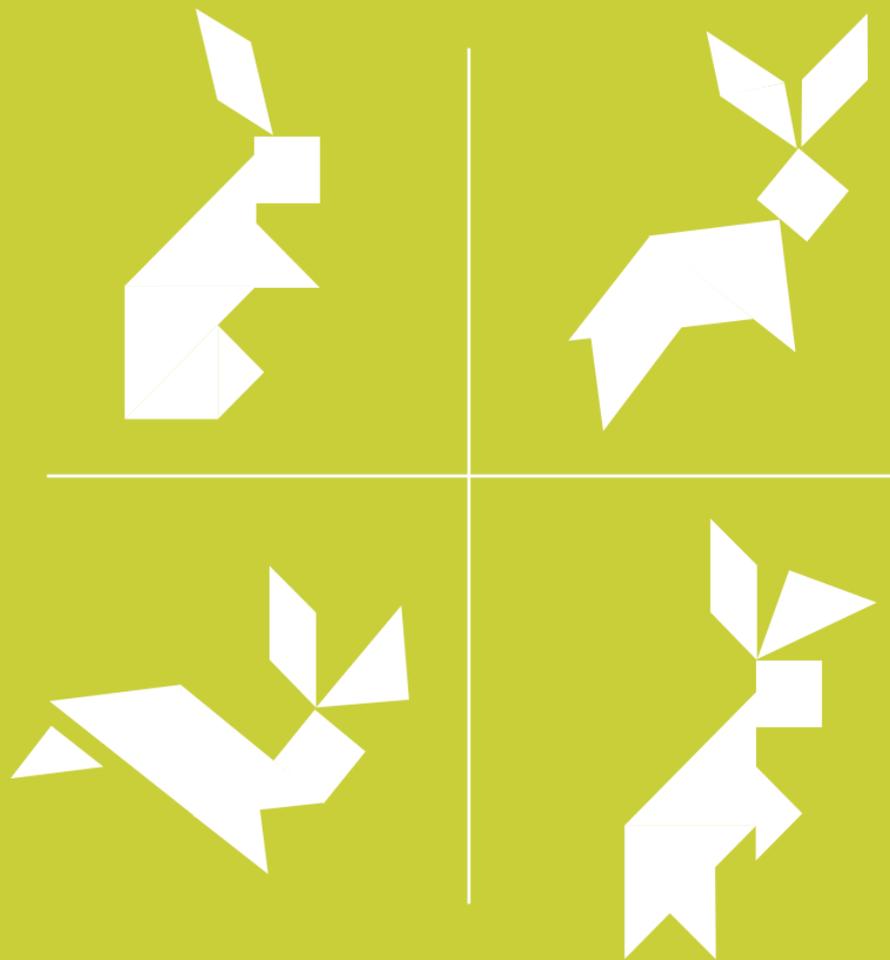
CONSTRUIRE  
UNE EUROPE  
POUR ET  
AVEC  
LES ENFANTS



## 1. Les enfants ne sont pas des mini-êtres humains dotés de minidroits

Les enfants ont des droits. La Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant reconnaît que les enfants sont détenteurs de nombreux droits essentiels. En Europe, la protection des droits fondamentaux de l'enfant est renforcée, grâce notamment à la Convention européenne des droits de l'homme et à la Charte sociale européenne. Pour ne donner que quelques exemples, citons le droit à la vie, le droit de ne pas être soumis à des peines ou traitements inhumains ou dégradants, la protection contre le travail forcé ou l'esclavage, le respect de la vie privée et familiale, le droit à la protection contre tout danger ou le droit à l'éducation.

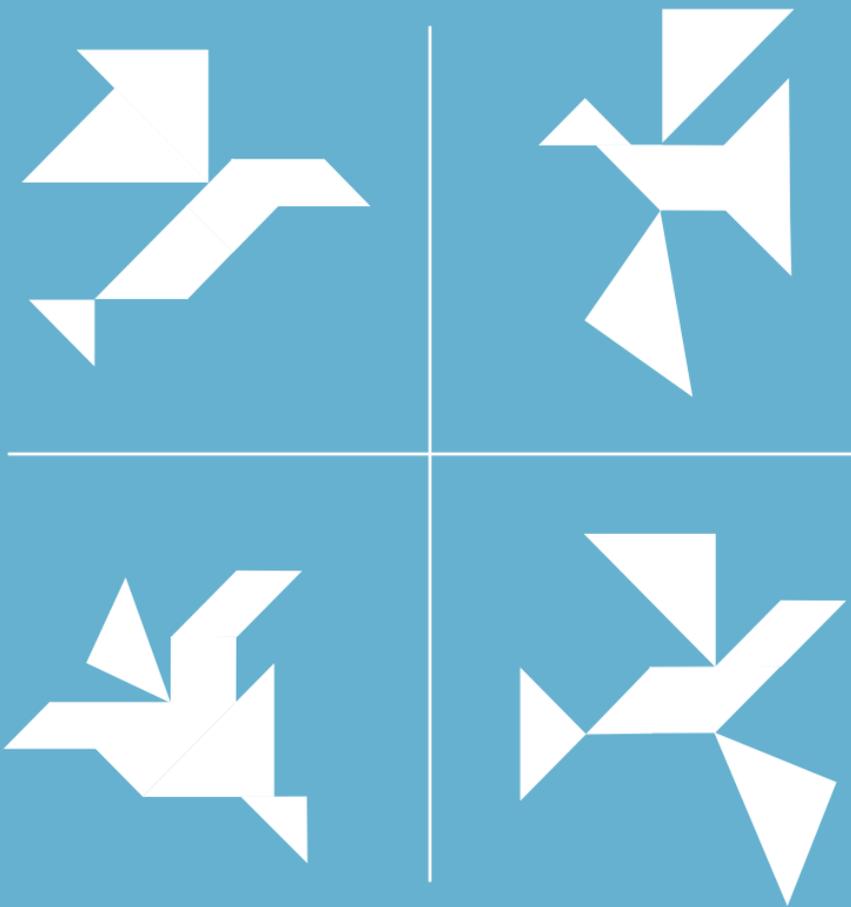
 *Le programme du Conseil de l'Europe « Construire une Europe pour et avec les enfants » vise à garantir le respect des droits de l'enfant partout et par tous en Europe.*



## 2. Les enfants sont vulnérables. Il leur faut plus de protection, pas moins

Les enfants sont victimes de nombreuses formes de violence; ils sont exploités comme esclaves, soldats, travailleurs. Les enfants sont délaissés, maltraités, mutilés, tués. Cette violence se manifeste dans la rue, à l'école, à l'hôpital, sur internet, dans les centres de détention, dans les médias, à la maison et dans d'autres lieux où les enfants sont censés être en sécurité. Les enfants sont vulnérables. Pour satisfaire la plupart de leurs besoins, ils dépendent des adultes. Ils ne peuvent pas se défendre eux-mêmes et ce sont les derniers à qui l'on demande un avis. Il faut donc prendre des mesures spéciales pour compenser la vulnérabilité des enfants.

 *Le programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » vise à éradiquer toutes les formes de violence à l'égard des enfants. Il se fonde sur quatre principes (les 4 P) : protection des enfants, prévention de la violence, poursuite des délinquants et participation des enfants. Il doit, en outre, accorder une attention particulière aux enfants les plus vulnérables : les enfants handicapés, ceux qui vivent dans la pauvreté et ceux qui ne sont pas pris en charge par leurs parents.*



### 3. Rien ne peut justifier la violence à l'égard des enfants

Dans de nombreux pays européens, la société tolère, et même approuve, certaines formes courantes de violence à l'égard des enfants, notamment celles infligées au sein de la famille. Toutefois, aucune tradition, religion, croyance, situation économique ou méthode « pédagogique » ne pourra jamais justifier que l'on frappe, mutile, viole, humilie un enfant ou qu'on lui inflige toute autre forme de sévice portant atteinte à sa dignité. Le continent européen doit devenir un espace libre de pratiques telles que le châtiment corporel.

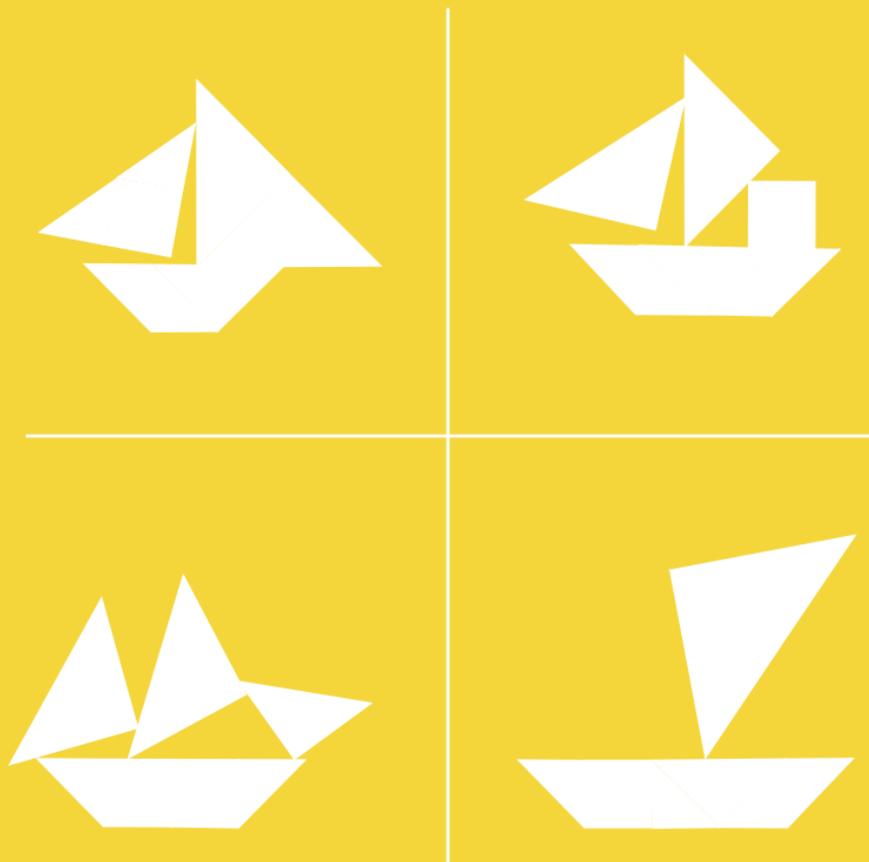
- ◻ *Le programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » fait campagne contre toutes les formes de violence à l'égard des enfants et s'attache tout particulièrement à la sensibilisation, à l'éducation, à la formation et au développement des compétences pour promouvoir une culture de non-violence et pour atteindre le niveau de tolérance zéro.*



#### 4. Toutes les violences à l'égard des enfants peuvent être évitées

La plupart des cas de violence à l'égard des enfants restent invisibles. Les enfants ont peur d'en parler (de les signaler) et les adultes ne donnent pas suite comme il le faudrait aux cas déclarés. Compte tenu du manque de données et d'études, les gouvernements ont du mal à élaborer des politiques de prévention efficaces.

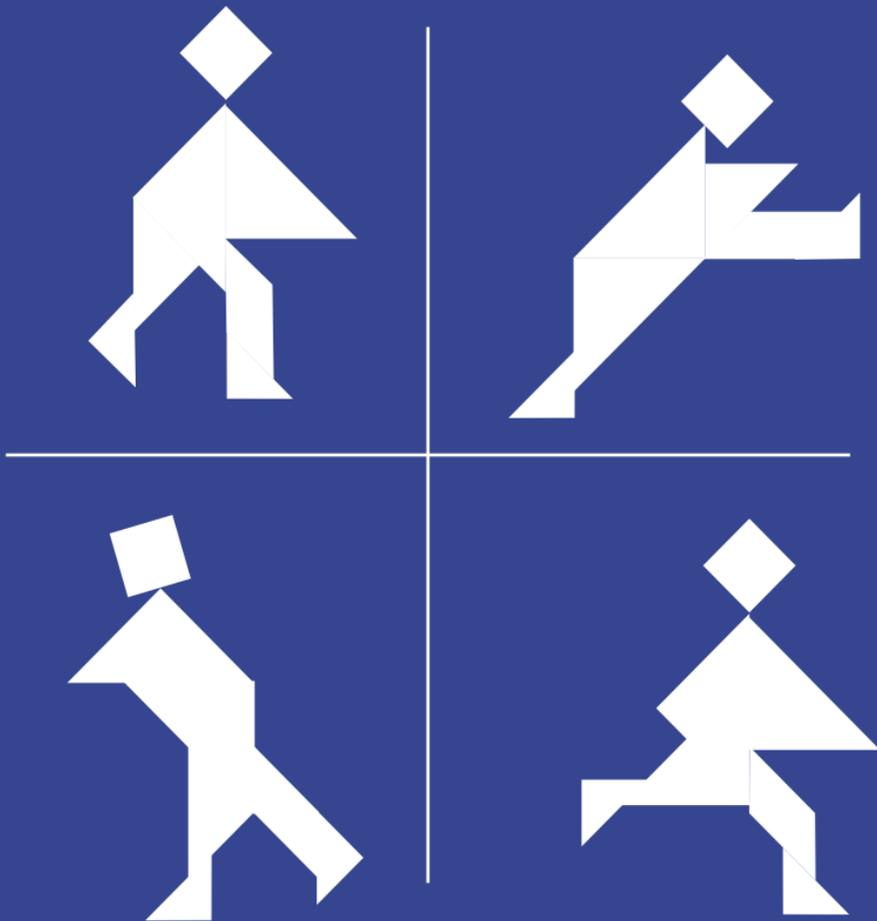
- ◆ *Le programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » aide les Etats à établir des stratégies de prévention de la violence à l'égard des enfants. Il vise à améliorer les systèmes facilitant le signalement des cas de violence grâce à des services adaptés aux enfants, des mesures de soutien aux familles, un repérage précoce et un constat professionnel des cas de maltraitance. Il contribue également à donner aux autorités et aux professionnels la capacité de répondre, de manière rapide et appropriée, aux cas de violence signalés.*



## 5. La protection des enfants exige une approche stratégique

La complexité et l'importance des questions en jeu ainsi que la multiplicité des acteurs concernés exigent une approche stratégique. Les Etats doivent définir des objectifs à court et à long termes, réexaminer leurs cadres législatif et institutionnel, et lancer des processus participatifs susceptibles de mobiliser l'ensemble des partenaires et des ressources disponibles.

-  *Le programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » aide les Etats à consolider et à développer les stratégies nationales destinées à protéger les droits de l'enfant. Il les aide également à concevoir des cadres juridiques complets, cohérents et accessibles. Il propose des modèles de cadre institutionnel efficace et encourage le lancement de processus participatifs pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales.*



## 6. Les droits de l'enfant nous concernent tous

Les droits de l'enfant doivent inspirer les décisions de toutes les autorités et institutions. Tous les professionnels, notamment ceux qui sont quotidiennement en contact avec les enfants (personnel des secteurs de la santé et des affaires sociales, enseignants, avocats, juges, journalistes et policiers), les particuliers (surtout les parents) et le secteur des affaires partagent la responsabilité de la protection des enfants. Il convient aussi de reconnaître et de soutenir pleinement le rôle joué par les institutions indépendantes et les organisations non gouvernementales.

Mais les droits de l'enfant concernent avant tout les enfants eux-mêmes. Pourtant, peu d'enfants connaissent leurs droits ou savent comment les faire valoir. Les enfants doivent avoir accès à l'information sur leurs droits et être autorisés et encouragés à participer aux processus de prise de décision qui affectent leur vie.

 *Le programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » entend mobiliser tous les secteurs de la société, leur faire prendre conscience de leurs responsabilités spécifiques et renforcer leur capacité à prévenir la violence et à protéger les enfants. Il vise à améliorer l'accès des enfants à l'information et à développer des méthodes et instruments permettant d'assurer une participation réussie des enfants à tous les niveaux : local, régional et national.*

# L'EUROPE DES ENFANTS

## 7. Les droits de l'enfant font grandir l'Europe

La situation des enfants s'est beaucoup améliorée grâce à la coopération internationale. Celle-ci est tout particulièrement essentielle lorsqu'il est urgent de trouver des solutions aux problèmes qui touchent de nombreux pays à travers l'Europe et de lutter contre la criminalité transfrontalière et ses victimes (les cybercriminels et les trafiquants d'enfants bénéficient souvent du manque de coopération internationale).

Le Conseil de l'Europe a été fondé en 1949 pour reconstruire l'Europe sur trois piliers: les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit. Son mandat implique que tous ses Etats membres (47 à ce jour) coopèrent et s'engagent à construire un espace où les enfants grandissent en se sentant à l'aise, heureux et en sécurité.

 *Le programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » entend tirer pleinement parti de la coopération internationale. Il combine d'importants instruments comme l'établissement de normes, le processus de suivi, l'élaboration de politiques, l'assistance technique et la sensibilisation, pour les mettre au service des droits de l'enfant. Il travaille en partenariat avec d'autres acteurs importants en Europe comme l'Union européenne et l'Unicef, et entend donner suite aux recommandations formulées dans l'étude des Nations Unies sur la violence à l'égard des enfants.*



## Construire une Europe pour et avec les enfants: état d'avancement des travaux

Le Conseil de l'Europe est l'organisation intergouvernementale la mieux placée en Europe pour aborder de manière appropriée la question des droits des enfants, car il est en mesure:

1. de combiner des outils très pertinents: définition de normes, suivi des engagements, développement de politiques, programmes de coopération et d'assistance, et activités d'éducation, de formation et de communication;
2. de mobiliser facilement quatre acteurs principaux (les « quatre piliers »): gouvernements, parlementaires, autorités locales et ONG.

L'ensemble des organes, des institutions et des grandes entités administratives du Conseil de l'Europe partagent les orientations du programme et contribuent déjà à la réalisation de ses objectifs. Ce « travail d'équipe » au niveau de l'Organisation est animé par une *task force* intersecrétariale (dans laquelle tous les services pertinents du Conseil de l'Europe sont représentés), une unité de coordination du programme (au sein du secrétariat de la Direction générale de la cohésion sociale) ainsi que par une coordinatrice thématique au niveau du Comité des Ministres. Le Conseil de

l'Europe a également créé une plate-forme sur les droits de l'enfant, qui rassemble un réseau de points de contact dans les gouvernements, des représentants de la société civile, des médiateurs, des organisations internationales, des experts internationaux et des instituts de recherche.

Le programme a adopté une stratégie pour les années 2009-2011 qui s'oriente autour de cinq axes:

1. *intégration et coordination*: le programme continue de promouvoir l'approche intégrée des droits de l'enfant dans tous les domaines d'action du Conseil de l'Europe (démocratie, justice, éducation, médias, santé, politiques familiales, etc.) et de coordonner toutes ses activités;
2. *promotion de l'accès des enfants à la justice*: le Conseil de l'Europe élabore des lignes directrices européennes sur une justice adaptée aux enfants qui, s'appuyant sur des normes existantes, visent à assurer l'accès effectif des enfants à la justice au niveau national. Il cherche également à améliorer l'accès à la justice internationale;
3. *suppression de toute forme de violence à l'encontre des enfants*: le Conseil de l'Europe a adopté des lignes directrices européennes pour l'élaboration de stratégies nationales intégrées contre la violence infligée aux enfants, qui visent à promouvoir le développement et la mise en œuvre d'un cadre national intégré pour la sauvegarde des droits de l'enfant et la protection des enfants contre toutes les formes de violence. Le programme assure un

suivi des recommandations contenues dans l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants et s'investit dans la lutte contre les formes spécifiques de violence, comme le châtement corporel, la violence sexuelle et la violence en milieu scolaire;

4. *participation et influence des enfants dans la société*: le Conseil de l'Europe s'investit dans l'élaboration d'outils concrets afin de promouvoir la mise en œuvre du droit de l'enfant d'être entendu et associé à la prise de décision, tant à la maison que dans la vie de tous les jours, à l'école, ou encore dans les questions juridiques et administratives qui le concernent;

5. *enfants particulièrement vulnérables*: des efforts importants ont été déployés pour mettre en œuvre et développer des activités ciblant et engageant les enfants particulièrement vulnérables, notamment les enfants sans protection parentale, les enfants handicapés et les enfants se trouvant ou risquant de se trouver en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Les pages suivantes mentionnent des exemples d'activités en cours au sein du Conseil de l'Europe.

## ***I. Activités normatives***

L'un des principaux atouts du Conseil de l'Europe est sa capacité à définir des normes. De nombreuses instances intergouvernementales impulsent ce travail et y participent. Plusieurs textes juridiques concernant les enfants sont en cours de rédaction:

- une charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme;
- des lignes directrices européennes sur une justice adaptée aux enfants;
- un projet de recommandation sur la participation des jeunes issus des minorités;

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe adopte des recommandations, résolutions et avis concernant les enfants. Les rapports cités ci-dessous, en préparation dans les commissions, peuvent donner lieu à l'adoption de textes de référence:

- renforcement de la démocratie par l'abaissement de la majorité électorale à 16 ans;
- pour un registre européen des délinquants sexuels;
- garantir le droit à la scolarisation des enfants malades ou porteurs de handicap;
- problèmes liés à l'arrivée, au séjour et au retour des mineurs non accompagnés en Europe;

- interdiction de la commercialisation et de l'utilisation du système anti-jeunes « Mosquito »;
- éducation contre la violence à l'école;
- convention relative aux droits des jeunes;
- les enfants « abandonnés » par leurs parents : besoins urgents d'actions;
- les enfants témoins de violence domestique;
- mesures sociales, éducation et réhabilitation des jeunes délinquants.

## ***II. Suivi des engagements***

Plusieurs mécanismes assurent le suivi de la mise en œuvre par les Etats membres de leurs engagements vis-à-vis des droits de l'homme. Les organes statutaires du Conseil de l'Europe (Assemblée parlementaire et Comité des Ministres) ont mis en place différents systèmes de surveillance (par pays, par thème ou par traité de référence). La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et les décisions et conclusions du Comité européen des droits sociaux revêtent une importance particulière.

Une autre institution indépendante, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, contribue considérablement à l'évaluation de la

situation dans les pays visités. Dans ses rapports et ses activités, le Commissaire se préoccupe de plus en plus des questions touchant les droits des enfants.

Les organes de suivi sont incités à accorder une attention particulière aux questions relatives aux droits des enfants. Le programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » examine systématiquement les décisions, rapports et recommandations touchant les droits des enfants.

## ***III. Développement de politiques***

Le Conseil de l'Europe affiche une solide expertise dans le développement de politiques. La plus grande part du travail est prise en charge par les comités directeurs qui se composent de représentants des gouvernements et d'observateurs des ONG (« quatrième pilier » de l'Organisation) et d'autres organisations intergouvernementales. Les comités directeurs sont les architectes des politiques sectorielles du Conseil de l'Europe. Les comités directeurs dans les domaines de la coopération juridique, des droits de l'homme, de la cohésion sociale, de la culture, de l'éducation et de la jeunesse traitent des divers aspects des questions des droits des enfants, incluant :

- l'accès des enfants roms à l'éducation;
- l'intégration des enfants de migrants;

- l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme: élaboration d'un ensemble d'outils pour les décideurs, sur l'éducation à la citoyenneté et l'éducation aux droits de l'homme;
- l'autonomisation des enfants et des jeunes dans la société de l'information;
- les droits de l'enfant et les services sociaux;
- les droits des enfants handicapés;
- les droits des enfants vivant en institution;
- la participation des enfants: développement de méthodes, de réseaux et d'outils, en accordant une attention particulière aux enfants victimes de l'exclusion (enfants migrants, enfants des rues, enfants vivant en institution, enfants handicapés...);
- l'analyse des politiques nationales de la jeunesse, en relation avec les politiques de l'enfance;
- l'analyse du cadre juridique et institutionnel aux niveaux national et local, l'identification des pratiques exemplaires et la définition de modèles de stratégies nationales pour la protection des droits des enfants et la prévention de la violence;

- l'élaboration des politiques familiales dans l'intérêt supérieur des enfants et la promotion de la parentalité positive.

#### ***IV. Coopération et assistance***

A la demande des pays intéressés, le Conseil de l'Europe coopère avec les autorités nationales et prête son assistance, notamment dans les domaines suivants: réformes législatives, définition des politiques et des cadres institutionnels, et formation de professionnels.

#### ***V. Activités d'éducation, de communication et de formation***

Les normes et les politiques doivent être accompagnées par la communication, l'éducation et des stratégies de formation. Les activités en cours incluent:

- un site internet consacré aux droits de l'enfant ([www.coe.int/children](http://www.coe.int/children));
- du matériel de communication destiné aux enfants (documents web et imprimés);
- Through the Wild Web Woods, jeu électronique sur la sécurité sur internet disponible en 22 langues, comprenant un manuel pour les enseignants;

- la campagne « Levez la main contre la fessée » et son kit de communication ainsi que d'autres initiatives axées sur certaines questions spécifiques comme la violence sexuelle, la sécurité sur internet ou la violence en milieu scolaire;
- *Compasito* (manuel d'éducation aux droits de l'homme destiné aux enfants);
- un manuel sur la gouvernance démocratique à l'école;
- Theseus, base de données en ligne sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme relative aux droits de l'enfant;
- diverses publications destinées aux juristes sur les droits fondamentaux des enfants et les initiatives du Conseil de l'Europe pour mettre fin à la violence contre les enfants;
- des cours de formation aux droits de l'homme;
- de nombreuses initiatives et événements aux niveaux national et international.



## Le Conseil de l'Europe et les droits de l'enfant

### PRINCIPAUX TEXTES JURIDIQUES<sup>1</sup>

#### *I. Conventions*

##### *Principales conventions*

- Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (1950)
- Charte sociale européenne (1961)
- Charte sociale européenne révisée (1996)
- Protocole additionnel à la Charte sociale européenne prévoyant un système de réclamations collectives (1995)
- Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (1987)

##### *Autres conventions*

- Convention européenne en matière d'adoption des enfants (révisée) (2008)
- Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (2007)

1. Voir [www.coe.int/children](http://www.coe.int/children) pour toute mise à jour des textes législatifs.

- Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (2005)
- Convention sur les relations personnelles concernant les enfants (2003)
- Convention sur la cybercriminalité (2001)
- Convention européenne sur la nationalité (1997)
- Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants (1996)
- Convention européenne sur la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de garde des enfants et le rétablissement de la garde des enfants (1980)
- Convention européenne sur le statut juridique des enfants nés hors mariage (1975)
- Convention européenne en matière d'adoption des enfants (1967)

## ***II. Recommandations, résolutions et déclarations du Comité des Ministres (1990-2009)***

- Recommandation CM/Rec(2009)10 sur les stratégies nationales intégrées de protection des enfants contre la violence
- Recommandation CM/Rec(2009)9 sur l'éducation et l'intégration sociale des enfants et des jeunes atteints de troubles du spectre autistique
- Recommandation CM/Rec(2009)5 visant à protéger les enfants contre les contenus et comportements préjudiciables et à promouvoir leur participation active au nouvel environnement de l'information et de la communication
- Recommandation CM/Rec(2008)11 sur les Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures

- Recommandation CM/Rec(2008)6 sur les mesures visant à promouvoir le respect de la liberté d'expression et d'information au regard des filtres internet
- Recommandation CM/Rec(2008)4 relative à la promotion de l'intégration des enfants de migrants ou issus de l'immigration
- Recommandation CM/Rec(2007)13 relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation
- Recommandation CM/Rec(2007)9 sur les projets de vie en faveur des mineurs migrants non accompagnés
- Recommandation Rec(2006)19 relative aux politiques visant à soutenir une parentalité positive
- Recommandation Rec(2006)12 sur la responsabilisation et l'autonomisation des enfants dans le nouvel environnement de l'information et de la communication
- Recommandation Rec(2006)5 sur le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la promotion des droits et de la pleine participation des personnes handicapées à la société : améliorer la qualité de vie des personnes handicapées en Europe 2006-2015
- Recommandation Rec(2006)1 sur le rôle des conseils nationaux de jeunesse dans le développement des politiques de jeunesse
- Recommandation Rec(2005)5 relative aux droits des enfants vivant en institution
- Recommandation Rec(2004)13 relative à la participation des jeunes à la vie locale et régionale
- Recommandation Rec(2003)20 concernant les nouveaux modes de traitement de la délinquance juvénile et le rôle de la justice des mineurs

- Recommandation Rec(2002)8 sur l'accueil de jour des enfants
- Recommandation Rec(2002)5 sur la protection des femmes contre la violence
- Recommandation Rec(2001)16 sur la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle
- Recommandation Rec(2001)10 sur le code européen d'éthique de la police
- Recommandation Rec(2000)11 sur la lutte contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle
- Recommandation Rec(98)8 sur la participation des enfants à la vie familiale et sociale
- Recommandation Rec(97)19 sur la représentation de la violence dans les médias électroniques
- Recommandation Rec(97)13 sur l'intimidation des témoins et les droits de la défense
- Recommandation Rec(94)14 concernant les politiques familiales cohérentes et intégrées
- Recommandation Rec(93)2 sur les aspects médico-sociaux des mauvais traitements infligés aux enfants
- Recommandation Rec(91)11 sur l'exploitation sexuelle, la pornographie, la prostitution ainsi que sur le trafic d'enfants et de jeunes adultes
- Recommandation Rec(91)9 sur les mesures d'urgence concernant la famille
- Recommandation Rec(90)2 sur les mesures sociales concernant la violence au sein de la famille



- Résolution ResAP(2005)1 sur la protection des adultes et enfants handicapés contre les abus



- Déclaration du Comité des Ministres sur la protection de la dignité, de la sécurité et de la vie privée des enfants sur l'internet (2008)

### ***III. Recommandations et résolutions de l'Assemblée parlementaire (1990-2009)***

- Recommandation 1882 (2009) – La promotion d'internet et des services de médias en ligne adaptés aux mineurs
- Recommandation 1872 (2009) – Les droits des filles d'aujourd'hui : les droits des femmes de demain
- Recommandation 1868 (2009) – Agir pour combattre les violations des droits de la personne humaine fondées sur le sexe, y compris les enlèvements de femmes et de filles
- Recommandation 1864 (2009) – Promouvoir la participation des enfants aux décisions qui les concernent
- Recommandation 1861 (2009) – Féminicides
- Recommandation 1849 (2008) – Pour la promotion d'une culture de la démocratie et des droits de l'homme par l'éducation des enseignants
- Recommandation 1844 (2008) – Actualiser l'agenda du Conseil de l'Europe en matière de jeunesse

- Recommandation 1828 (2008) – Disparition de nouveau-nés aux fins d'adoption illégale en Europe
- Recommandation 1815 (2007) – Prostitution – Quelle attitude adopter?
- Recommandation 1778 (2007) – Enfants victimes: éradiquons toutes les formes de violence, d'exploitation et d'abus
- Recommandation 1703 (2005) – Protection et assistance pour les enfants séparés demandeurs d'asile
- Recommandation 1698 (2005) – Droits des enfants en institution: un suivi à la Recommandation 1601 (2003) de l'Assemblée parlementaire
- Recommandation 1666 (2004) – Interdire le châtiment corporel des enfants en Europe
- Recommandation 1632 (2003) – Adolescence en détresse: une approche sociale et sanitaire du mal-être des jeunes
- Recommandation 1601 (2003) – Amélioration du sort des enfants abandonnés en institution
- Recommandation 1596 (2003) – La situation des jeunes migrants en Europe
- Recommandation 1561(2002) – Mesures sociales en faveur des enfants de la guerre en Europe du Sud-Est
- Recommandation 1555 (2002) – Image des femmes dans les médias
- Recommandation 1551 (2002) – Construire au XXI<sup>e</sup> siècle une société avec et pour les enfants: suivi de la Stratégie européenne pour les enfants (Recommandation 1286 (1996))
- Recommandation 1545 (2002) – Campagne contre la traite des femmes

- Recommandation 1532 (2001) – Une politique sociale dynamique en faveur des enfants et adolescents en milieu urbain
- Recommandation 1526 (2001) – Une campagne contre le trafic des mineurs pour désamorcer la filière de l'est de l'Europe: le cas de la Moldova
- Recommandation 1523 (2001) – Esclavage domestique
- Recommandation 1501 (2001) – Responsabilité des parents et des enseignants dans l'éducation des enfants
- Recommandation 1460 (2000) – Institution d'un médiateur européen pour les enfants
- Recommandation 1459 (2000) – Plan d'action en faveur des enfants du Kosovo
- Recommandation 1449 (2000) – Migration clandestine du sud de la Méditerranée vers l'Europe
- Recommandation 1443 (2000) – Pour un respect des droits de l'enfant dans l'adoption internationale
- Recommandation 1398 (1999) – Situation des enfants en Albanie
- Recommandation 1371 (1998) – Mauvais traitements infligés aux enfants
- Recommandation 1336 (1997) – Priorité à la lutte contre l'exploitation du travail des enfants
- Recommandation 1286 (1996) – Stratégie européenne pour les enfants
- Recommandation 1121 (1990) – Droits des enfants



- Résolution 1669 (2009) – Les droits des filles d’aujourd’hui: les droits des femmes de demain
- Résolution 1662 (2009) – Agir pour combattre les violations des droits de la personne humaine fondées sur le sexe, y compris les enlèvements de femmes et de filles
- Résolution 1654 (2009) – Féminicides
- Résolution 1630 (2008) – Actualiser l’agenda du Conseil de l’Europe en matière de jeunesse
- Résolution 1624 (2008) – Prévenir la première des violences faites aux enfants: l’abandon à la naissance
- Résolution 1608 (2008) – Le suicide des enfants et des adolescents en Europe: un grave problème de santé publique
- Résolution 1587 (2007) – Situation des enfants vivant dans des zones d’après-conflits dans les Balkans
- Résolution 1579 (2007) – Prostitution – Quelle attitude adopter?
- Résolution 1537 (2007) – Un avenir pour les enfants atteints par le VIH/sida et les orphelins du sida
- Résolution 1530 (2007) – Enfants victimes: éradiquons toutes les formes de violence, d’exploitation et d’abus
- Résolution 1337 (2003) – Migrations liées à la traite des femmes et à la prostitution
- Résolution 1307 (2002) – Exploitation sexuelle des enfants: tolérance zéro

- Résolution 1291 (2002) – L’enlèvement international d’un enfant par l’un des parents
- Résolution 1247 (2001) – Mutilations sexuelles féminines
- Résolution 1215 (2000) – Campagne contre le recrutement des enfants soldats et leur participation à des conflits armés
- Résolution 1212 (2000) – Viol dans les conflits armés
- Résolution 1099 (1996) – Exploitation sexuelle des enfants

#### ***IV. Recommandations et résolutions du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l’Europe (1999-2009)***

- Recommandation 272 (2009) – Prévenir la violence à l’égard des enfants
- Recommandation 253 (2008) – La réinsertion sociale des enfants vivant ou travaillant dans la rue
- Recommandation 241 (2008) – L’enfant dans la ville
- Recommandation 208 (2007) – Accès des personnes handicapées aux infrastructures et espaces publics
- Recommandation 198 (2006) sur la promotion de l’esprit d’entreprise chez les jeunes dans les régions d’Europe
- Recommandation 135 (2003) sur les partenariats locaux pour la prévention et la lutte contre la violence à l’école

- Recommandation 128 (2003) sur la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale
- Recommandation 53 (1999) sur les politiques pour les enfants/adolescents déshérités et les familles



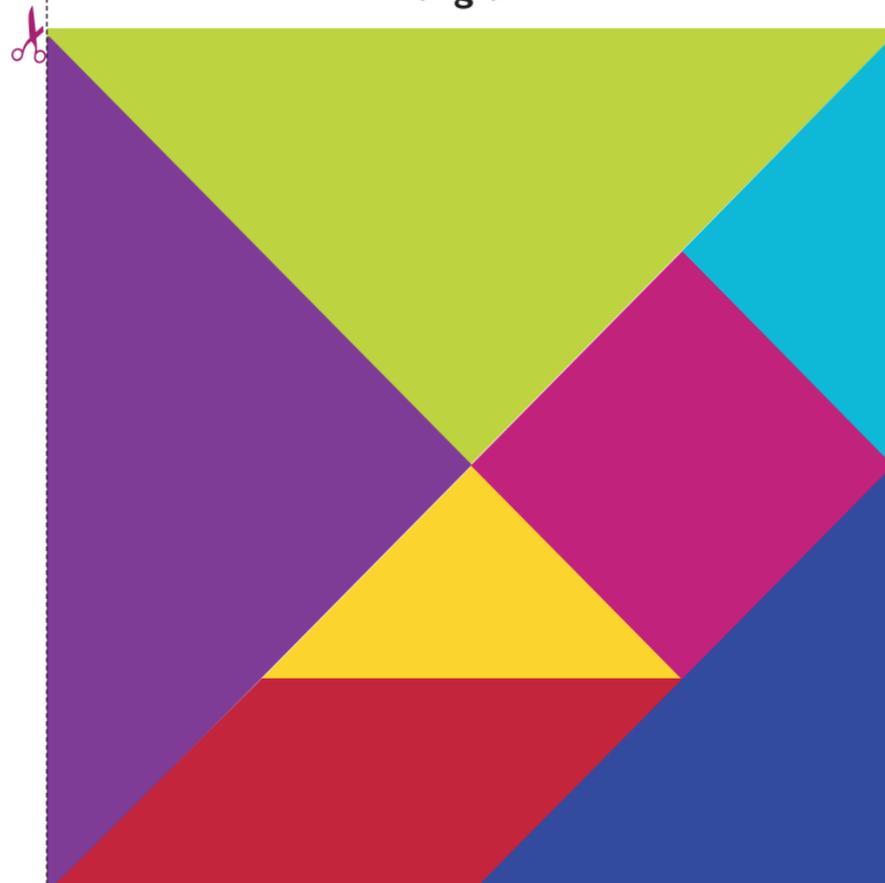
- Résolution 289 (2009) – Prévenir la violence à l'égard des enfants
- Résolution 271 (2008) – La réinsertion sociale des enfants vivant et/ou travaillant dans la rue
- Résolution 259 (2008) – L'intégration et la participation des jeunes aux niveaux local et régional
- Résolution 258 (2008) – L'enfant dans la ville
- Résolution 221 (2006) sur la promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes dans les régions d'Europe
- Résolution 207 (2006) sur la jeunesse et les technologies de l'information: une nouvelle chance pour la démocratie locale
- Résolution 160 (2003) sur les partenariats locaux pour la prévention et la lutte contre la violence à l'école
- Résolution 152 (2003) sur la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale
- Résolution 78 (1999) sur « Europe 2000 – la participation des jeunes: une jeunesse citoyenne »
- Résolution 74 (1999) sur les politiques pour les enfants/adolescents déshérités et les familles
- Résolution 43 (1997) – Ouvrir l'Europe à tous les jeunes : villes et régions en action



## Construisez avec nous!

L'identité visuelle du programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » est inspirée du tangram. Le tangram est un jeu chinois de réflexion qui pourrait être comparé au puzzle : il s'agit de reconstituer une silhouette donnée à partir de 7 formes imposées (5 triangles, 1 carré et 1 parallélogramme). Il peut paraître simple à première vue, mais quelques essais suffiront à vous convaincre du contraire ! Si vous n'y avez jamais joué, nous vous invitons à découper la page ci-contre et nous vous défions de reproduire les illustrations de cette brochure. Si vous n'y arrivez pas, vous pouvez demander à un enfant de vous aider ou regarder les solutions qui apparaissent aux pages 39 et 40.

## Tangram

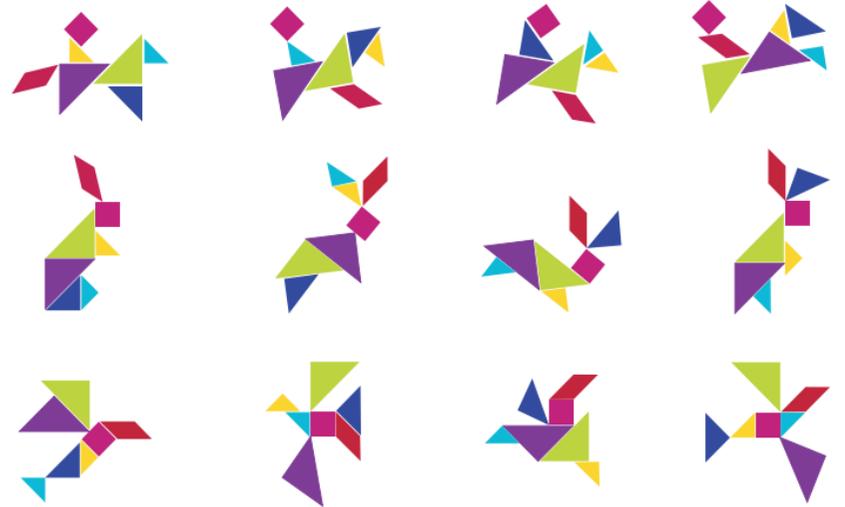


# Tangram



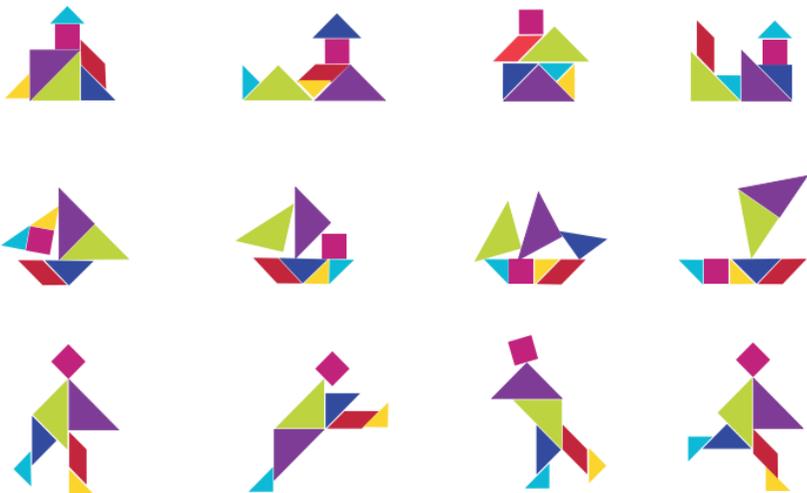
## Solutions des jeux

---



## Solutions des jeux

---



### Unité de coordination

« Construire une Europe pour et avec les enfants »

DGIII – Cohésion sociale  
Conseil de l'Europe  
F-67075 Strasbourg Cedex  
E-mail : [children@coe.int](mailto:children@coe.int)  
[www.coe.int/children](http://www.coe.int/children)

